Politique de l'emploi: stratégie européenne pour renforcer la dimension locale

2002/2034(COS) - 06/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un document visant à renforcer la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE). CONTENU : Ce document d'orientation propose diverses manières de développer l'emploi au niveau local et présente des mesures permettant de tirer parti de l'expérience acquise et de promouvoir le transfert de bonnes pratiques au niveau européen. En effet, les individus et les organisations qui jouent un rôle dans l'identification de nouveaux besoins économiques et sociaux au sein de leurs collectivités locales possèdent un savoir-faire très précieux, auquel la Commission entend donner un plus grand retentissement. Elle est convaincue que les autres institutions communautaires l'épauleront dans cette tâche, notamment le Parlement européen, qui a fait part du grand intérêt qu'il porte à la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi et du soutien qu'il lui apporte. La communication est adoptée dans le contexte de la campagne "Agir au niveau local pour l'emploi", qui a mis en lumière l'opportunité de renforcer la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi et de la résolution adoptée en 2000 par le Parlement européen sur cette communication (se reporter à la fiche de procédure COS/2000/2275) ainsi que du Livre blanc de la Commission sur la gouvernance européenne. Il apparaît ainsi que pour améliorer la performance dans le domaine de l'emploi, il faut une participation accrue des niveaux régional et local, en coopération avec les autorités nationales. Dans ce contexte, la Commission a l'intention d'encourager : a) la diffusion des bonnes pratiques concernant le développement local de l'emploi entre les États membres et au sein de ceux-ci, b) l'élaboration, chaque fois que cela sera possible, de stratégies locales pour l'emploi compatibles avec les plans d'action nationaux pour l'emploi des États membres. Le développement local concerne non seulement l'emploi, mais aussi, entre autres, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'insertion sociale, le développement économique, l'innovation et la société de l'information. C'est pourquoi une évaluation dans ce domaine est également envisagée en vue de l'élaboration de la politique future. La Commission estime également que le développement de la dimension locale de la SEE requiert non seulement une volonté politique, mais aussi une sensibilisation aux meilleures pratiques. Dans ce contexte, des outils appropriés, comprenant un site Internet spécifique ainsi que des actions de recherche et de mise en réseau, seront mis en place prochainement. La communication insiste également sur l'expérience acquise dans ce domaine. À cet égard, une large place est offerte aux possibilités ouvertes par les Fonds structurels, en particulier l'initiative communautaire EQUAL et les actions innovatrices au titre du FSE et du FEDER. Enfin, la Commission insiste sur l'égalité entre les hommes et les femmes et souligne dans sa communication que c'est au niveau local que les mesures ayant trait à l'égalité entre les hommes et les femmes peuvent être le plus efficace. C'est pourquoi, la Commission veillera à ce que les femmes soient à la fois des acteurs et des groupes cibles dans les stratégies locales pour l'emploi dans ces prochaines initiatives. À noter que la Commission propose d'organiser, au début de 2003, un forum sur le développement local, dans lequel toutes lesparties concernées, y compris celles des pays candidats, auront la possibilité d'échanger expériences et informations et de renforcer la dimension locale de la SEE.